Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_16-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 1er décembre 2025

N° 2025/12/01/16

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 26 (25 jusqu'au point 3)**
Nombre de votants : **31**

Date de convocation : *25 novembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD (à partir du point 4)
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER
Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON	Arnaud RADDE	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	Vincent BOUTEMY
Arnaud BOMPOIL	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Nadine CHALVET donne pouvoir à Olivier BODIN
Anne-Marie ECHELARD donne pourvoir à Catherine TAUPIN (pour les points 1 à 3)	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Pascal GUISSET

Objet : Création de 2 postes d'Agent recenseur

Rapporteur : Yves RENAULT

Le recensement annuel partiel de la population de la Commune nouvelle de Châteaugiron aura lieu du 15 janvier au 21 février 2026. Deux demi-journées de formation se dérouleront début janvier 2026.

Afin de procéder aux enquêtes sur le territoire communal, 2 agents recenseurs devront être recrutés.

La rémunération de ces agents, à charge de la commune, est calculée au prorata du nombre d'imprimés collectés par chacun d'eux. L'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire sera fixée suivant les dispositions de l'arrêté du 15 février 2004 (assiette forfaitaire égale à 15% du plafond de la Sécurité Sociale).

Face aux difficultés de recrutement rencontrées ces dernières années par les collectivités du secteur de Rennes et sur avis du superviseur de l'INSEE, il est conseillé de faire évoluer la grille de rémunération comme suit (montants bruts) :

Désignation /Année	**2025**	**2026**
Feuille de logement	1,30 €	1,50 €
Bulletin individuel	1,30 €	1,50 €
Forfait déplacements, tournée de reconnaissance et téléphone	200 €	200 €
Forfait Formation	50 €	50 €
Prime d'incitation aux réponses par internet (minimum 50%)	40,00 €	40,00 €
Prime de fin de mission	40,00 €	40,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_16-DE

Par ailleurs, en cas de mobilisation d'agents de la collectivité pour assurer les missions d'agents recenseurs, la rémunération s'effectuera sous forme d'heures complémentaires et supplémentaires.

Vu le Code Général de la Fonction publique,
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le recensement de la population prévu à Châteaugiron du 15 janvier au 21 février 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la création de deux postes d'Agents recenseurs rémunérés conformément aux modalités proposées ci-dessus.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

Pascal GUISSET

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Pascal GUISSET